



Au président de la ligue Bourgogne Franche Comté

Créteil, le 02 avril 2021

Objet : Campagne ANS 2021

Dossier suivi par Marion Guinot

Courriel : ans@ffhandball.net

☎ 01 56 70 72 83 / 07 57 48 06 81

Monsieur le président de la ligue Bourgogne Franche Comté,

La campagne ANS 2021 va débiter pour sa troisième année dans des dispositions qui vous sont désormais familières.

Nous avons reçu notification, par l'Agence Nationale du Sport, de l'enveloppe fédérale ANS 2021. Celle-ci s'élève à **3,489 M€ dont 533 650 € issus du plan France Relance**. Cela représente une **augmentation d'environ 30%** par rapport à l'enveloppe fédérale 2020. Bien sûr les crédits issus du plan France Relance sont exceptionnels et ne seront certainement pas reconduits les années à venir mais j'espère qu'ils permettront cette année à concourir à la reprise de nos Handballs.

Ainsi pour 2021, vous concernant, le comité de pilotage fédéral ANS a souhaité reconduire l'enveloppe que vous aviez perçue l'an dernier, soit **167 539€**, à laquelle vient s'ajouter la somme supplémentaire de **52 107€**, calculée selon le même pourcentage de répartition, dont 33 594€ issus du plan France Relance.

Au total pour 2021, vous disposerez donc d'une enveloppe de **219 647€** pour financer les différentes actions déposées par les clubs, les comités et la ligue dans le cadre de la note d'orientations jointe à ce courrier et ce, en respectant les principes suivants :

- **50% a minima de votre enveloppe, soit 109 823€** devront être consacrés au soutien des actions des clubs
- **Les 33 594€ issus du plan France Relance** sont à flécher sur des actions de reprise entrant dans le volet 1 de la note d'orientations
- S'agissant de l'orientation réservée aux ligues dans le cadre du **financement de l'accession** votre demande devra être **plafonnée à 23 986€**, somme perçue en 2020 dans le cadre du contrat de performance.

De plus, l'Agence souhaite que soit portée une attention particulière aux actions en faveur du développement de la pratique féminine et nous encourage à maintenir au moins à 22% les crédits dédiés à cette thématique. Cela ne se résume pas aux seules actions entrant dans le volet 5 Féminisation mais s'étend à toutes les actions dont le public cible est féminin.

A titre indicatif, le pourcentage 2020 attribué au sein de votre enveloppe à ces actions s'élevait à 26%. Je vous invite naturellement à poursuivre cette politique incitative.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94 046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

Par ailleurs, s'agissant du volet « Aide à l'Emploi et l'Apprentissage » de l'ANS, la note fédérale vous sera transmise dans les jours à venir. Ce dispositif d'aide reste géré par les services déconcentrés de l'Etat mais la Fédération aura la capacité de donner un avis sur chaque demande déposée par une structure handball. Dans ce cadre, une concertation sera automatiquement organisée avec le comité de pilotage territorial concerné.

Si notre implication à tous dans le dispositif ANS, amène une charge de travail supplémentaire incontestable, la maîtrise de ces 2 leviers, ANS « projet sportif fédéral » et ANS « emploi apprentissage » constituent un enjeu considérable de réussite du développement sportif fédéral.

A cet effet, vous trouverez en annexe à ce courrier, l'ensemble des éléments¹ permettant de mettre en œuvre, dès aujourd'hui, et dans les meilleures conditions, je l'espère, cette campagne ANS 2021.

Laissez-moi vous souhaiter bon courage pour cette nouvelle campagne et vous assurer du plein soutien du COPIL fédéral dans la mise en œuvre de ce dispositif et la gestion des difficultés que vous pourriez être amené à rencontrer.

Philippe BANA
Président de la Fédération Française de Handball

¹ Projet Sportif Fédéral – Note d'orientations ANS 2021 Projet Sportif Fédéral - Guides méthodologiques clubs et ligues/comités